



RESERVATION DE PLACES EN CRECHES

La SRIAS Nouvelle-Aquitaine a mis en place un dispositif coordonné avec des crèches partenaires, d'entreprises ou associatives, permettant aux agents de l'État en fonction dans la région Nouvelle-Aquitaine de pouvoir bénéficier de berceaux réservés pour leurs enfants.

Vous trouverez la liste des crèches concernées dans le tableau ci-joint.

La commission d'attribution des places, émanation de la SRIAS Nouvelle-Aquitaine, se réunira dans le courant du mois de mai 2017 pour des entrées en crèches au cours du dernier quadrimestre 2017.

Le dossier de demande sera prochainement accessible sur le site internet de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/La-Section-Regionale-Interministerielle-d-Action-Sociale-SRIAS/>

Elle devra être déposée en ligne et les documents demandés téléchargés directement sur ce site. Toute demande envoyée par courrier devra être déposée électroniquement. Il ne pourra être tenu compte des simples dépôts papier.

Pour toute urgence, vous pouvez contacter la SRIAS :

Contacts : SRIAS Nouvelle-Aquitaine - SGAR Nouvelle-Aquitaine -
4 esplanade Charles de Gaulle 33077 BORDEAUX Cedex
06 79 08 54 82 – srias33@hotmail.fr

Assistante de la SRIAS : Fanny MOROTE
05 57 95 02 97 - fanny.morote@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Conseillère à l'action sociale et à l'environnement professionnel : Sabine MAINGRAUD
05 57 95 02 95 – sabine.maingraud@nouvelle-aquitaine.gouv.fr